



CONSEIL COMMUNAL VULLY-LES-LACS

Séance du Conseil communal de Vully-les-Lacs du mardi 29 septembre 2020
à 19h.30, salle polyvalente de Salavaux.

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 juin 2020
4. Communications du bureau
5. Communications municipales
6. Préavis municipal N° 2020/01 : Demande de don de CHF 50'000.— pour soutenir les travaux de rénovation de la Fondation du Château de Constantine
7. Préavis municipal N° 2020/02 : Demande de crédit de CHF 187'000.— pour la participation aux travaux d'installation de chauffage de la Fondation du Château de Constantine
8. Préavis municipal N° 2020/09 : Demande de crédit de CHF 134'000.— pour l'installation d'un nouvel éclairage public au chemin des Vignes à Cotterd, au chemin de Bellevaux à Chabrey et au chemin des Marguerites à Chabrey
9. Préavis municipal N° 2020/10 : Arrêté d'imposition 2021.
10. Préavis municipal N° 2020/11 : Détermination du nombre de représentants à la Municipalité et au Conseil communal, législature 2021-2026
11. Informations des délégué.es dans les associations intercommunales
12. Divers et propositions diverses.

19h.30. **La Présidente, Mme Nicole Arzrouni**, ouvre la séance, et souhaite la bienvenue aux conseillers et conseillères présentes, ainsi qu'à M. Pierre Koestinger, journaliste auprès du journal « La Broye ».

Elle souligne qu'en raison de la pandémie, c'est la troisième fois qu'on siège dans la salle polyvalente à Salavaux, et elle demande de respecter les mesures de protection particulières mises en place, ainsi que les directives pour les personnes qui vont prendre la parole, comme cela était déjà le cas lors des derniers conseils communaux.

1. Appel

L'appel fait remarquer les absences excusées de Mme Béatrice Chuard et MM. Jean-Pierre Annichini, Pascal Lambert, Jean-Charles Lauper, Jean-Michel Loup et Fabrice Willemin. Absents non excusés : Mme Christiane Amiet et MM. Simon Jaunin, Pierre Leuba et Steve Loup. Présents : 40, majorité absolue : 21. Le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour.

La Présidente rappelle que selon l'article 49 du règlement du Conseil communal, l'ordre du jour est parvenu aux membres du conseil par poste, le 5 septembre dernier. Elle a reçu aujourd'hui deux postulats et une interpellation. Elle propose au conseil de les mettre à l'ordre du jour, après le point 11, et avant le point 12 de l'ordre du jour. Ce nouveau point 12 sera intitulé « Postulats et interpellation » et comprendra donc ces 3 objets. A noter qu'au point 11, Mme Céline Duran fera un compte rendu des dernières séances de l'ASIA.

La Présidente met ce nouvel ordre du jour en discussion, et demande s'il y a d'autres modifications. En ce qui concerne les deux postulats et l'interpellation, elle propose que le conseil décide si on traite ces points aujourd'hui, ou si on les reporte à la prochaine séance. Elle procède au vote, à savoir, les personnes qui acceptent le nouveau point 12, soit « Postulats et interpellation », lèvent la main. Le nouveau point 12 est accepté à l'unanimité. Elle propose maintenant d'accepter l'ordre du jour ainsi modifié par un levé de mains. L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 juin 2020

Le procès-verbal a été transmis aux conseillers par courriel le 3 septembre 2020. Il ne sera pas lu. Sa transcription n'a pas été facile à cause du son qui était mauvais, ce qui explique notamment la modification demandée par M. Blaise Clerc (modification affichée à l'écran), soit une précision à apporter à la page 4, sous l'intervention de M. Blaise Clerc « *L'avant-projet communal devant relier la ligne St-Aubin/Sugiez a été déposé à la COREB, et a reçu un accueil favorable. La COREB a opté pour que cette ligne soit effective en 2023 déjà. L'avant-projet sera soumis aux instances cantonales vaudoises et fribourgeoises. Cette amélioration permettra de faire un trajet complet de Domdidier à Sugiez* ».

Personne d'autre ne demande de modification. **La Présidente** prie l'assemblée d'accepter cette modification et le procès-verbal par un levé de mains. Il est accepté à l'unanimité.

4. Communication du bureau

La Présidente informe l'assemblée sur les votations fédérales du 27 septembre dernier. Le taux de participation pour Vully-les-Lacs a été de 61%, soit 1'365 votes pris en compte, ce qui est un record pour notre commune. Les résultats des votes de notre commune correspondent à ceux de la Suisse.

La Présidente informe qu'elle a reçu différents courriers durant l'été. Tout d'abord l'intervention d'un citoyen de Chabrey, au sujet de la suppression de l'affichage au pilier public des villages. Cette intervention avait été adressée aux membres du conseil habitant Chabrey. Elle a aussi reçu les prises de position des trois groupes de travail actifs sur le projet de révision du plan d'affectation communal. Elle laisse à la municipalité le soin d'apporter des informations directement sur ces points.

En collaboration avec M. Alain Bally, en charge du secteur informatique de notre commune, une solution destinée à faciliter la transmission des documents par voie électronique, aux membres du conseil, a été définie. Son activation est prévue, sauf erreur, cet automne, pour le prochain conseil. M. Bally confirme. Des instructions seront envoyées à tous les membres du Conseil le moment venu.

La Présidente rappelle la sortie du prochain journal « Le Vullerain » avec un dossier spécial concernant les prochaines élections communales de 2021. Elle remercie les personnes qui se sont annoncées. La publication est prévue pour fin novembre, début décembre.

La Présidente informe qu'il semblerait que la Commune préparera une fête à l'occasion des 10 ans de celle-ci en juin prochain, et que l'aide des membres du conseil communal soit sollicitée. Dès que nous en saurons plus, des commissions seront mises sur pied.

5. Communications municipales

M. Alain Bally informe que le serveur « Gros fichiers » pour le conseil communal sera prêt pour le prochain conseil. Des informations sur ce sujet, ainsi que les mots de passe pour chaque conseiller seront transmis en temps utile. En parallèle, tous les fichiers du conseil communal seront archivés et mis à disposition pour la prochaine législature, avec la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion des documents (GED) pour l'administration, qui sera compatible avec le nouveau programme d'OFISA, lorsque tout le système informatique de l'administration sera mis à jour.

Un nouveau site internet pour la commune est déjà en ligne. Il va être encore amélioré. Les entreprises de la commune pourront y déclarer leurs activités, dans le but de faire un peu de pub. Le pilier public sera remanié. A la suite de l'interpellation adressée aux conseillers communaux de Chabrey, il ressort que la population aimerait encore avoir des infos affichées aux piliers publics dans les villages. Sur le pilier public internet, il y aura aussi des infos. Le pilier public sur Internet n'est pas l'endroit officiel ; celui qui est officiel est le pilier public de Salavaux.

M. Michel Verdon donne des informations du côté des déchetteries. Il a reçu quelques remarques à Chabrey concernant la benne à verre, qui a été bougée dans un premier temps dans la déchetterie, et à cause d'une mauvaise communication entre eux et la voirie, elle n'était plus disponible librement pendant un moment. La benne à verre est maintenant sur la place à l'entrée de la déchetterie, en accès libre. Le compacteur sera lui aussi renouvelé et déplacé vers la benne à verre. Comme cela ces deux bennes seront disponibles librement. De plus elles sont situées en dehors de la

circulation, ce qui n'était pas le cas auparavant, car ces bennes étaient entreposées vers la STEP, dont l'accès était un peu plus dangereux à cause de la route cantonale.

Déchets encombrants : il remercie la population, car une grande partie des objectifs sont atteints. Il y a encore quelques remarques comme quoi une ouverture supplémentaire serait agréable. On ose imaginer que ce qu'il faut y mettre est gentiment entré dans les mœurs, et ainsi faire une ouverture supplémentaire, soit deux fois par mois.

M. Albert Gavillet informe que les appartements de Cotterd sont reloués.

M. Michel Jaunin informe que, concernant le port et le camping TCS, le dossier a été remis aux différents départements à Lausanne, pour vérification et remarques, avant d'établir le dossier final.

M. Blaise Gaillet donne encore une information sur l'affaire du pont. A la suite de la plainte d'une des entreprises contactées pour faire une offre, la municipalité avait un délai jusqu'au 16 septembre 2020 pour faire recours auprès du tribunal. Sur conseil de l'avocat, un bureau d'experts a été mandaté et un recours a été fait. Ils espèrent qu'il y aura un dénouement d'ici l'année prochaine. Pas plus d'information pour le moment, car le dossier d'enquête est encore ouvert.

Mme Mireille Schaer a deux informations à nous donner :

Concernant la bibliothèque, il y a quelques soucis de fonctionnement entre la bibliothèque publique et la bibliothèque scolaire. Le comité d'association qui gère cette bibliothèque nous a fait part de ces soucis. Au début de l'année, il avait été prévu de rencontrer les deux parties, mais avec COVID la séance a été reportée à septembre. Ils se trouvent maintenant devant une autre formule qui sera mise en place d'ici à la fin de l'année pour la gestion de la bibliothèque publique. Le comité de cette bibliothèque, qui est un comité composé de bénévoles, a présenté sa démission pour la fin de l'année. Cette bibliothèque de Vully-les-lacs a toujours bien fonctionné, mais une autre situation apparaît, et un autre fonctionnement doit être trouvé d'ici la fin de l'année.

L'autre sujet concerne l'office du tourisme. Sa responsable, Mme Valentine Gaillet a remis sa démission, alors qu'elle n'a pas fait une année. Elle terminera le 30 septembre prochain. Elle s'est rendu compte, durant ces quelques mois, qu'elle n'était pas faite pour travailler seule. Un nouveau responsable doit être trouvé. Elle a pris un contact avec les offices du tourisme d'Avenches et de Morat. Pour Morat ce n'est pas possible, car ils ont aussi des choses à revoir. Par contre, du côté d'Avenches, maintenant qu'il y a M. Mestre, c'est différent. Donc il faudra voir comment vont se passer les choses.

M. Blaise Clerc, syndic, nous informe que la municipalité a saisi l'occasion de la libération de l'appartement du premier étage du bâtiment communal à fin septembre, pour l'occuper par des bureaux communaux, et ainsi gagner ainsi un peu de place.

Un nouveau collaborateur a été engagé au 1^{er} septembre pour soutenir le greffe et le contrôle des habitants. Il va également s'occuper de la gestion du port de Vallamand.

Le plan d'affectation est en cours, et un avant-projet a été déposé cet automne, pour examen préliminaire. Il a été déposé avec les remarques des trois groupes de travail, pour que la direction générale du territoire et du logement (DGTL) prenne conscience des désaccords existants entre ces commissions et la commission de la municipalité.

6. Préavis municipal N° 2020/01 : Demande de don de CHF 50'000.— pour soutenir les travaux de rénovation de la Fondation du Château de Constantine.

Cette demande de don avait été programmée pour le conseil d'avril dernier, séance annulée à cause du COVID-19. Il est repris ce jour. Le préavis municipal 2020/01 ne sera pas lu.

La Présidente donne la parole à **M. Matthieu Tombez**, qui lit le rapport de la commission des finances. Cette dernière propose au Conseil communal de refuser le préavis municipal tel que présenté, c'est-à-dire de refuser la demande de don de CHF 50'000.- pour soutenir les travaux de rénovation de la Fondation du Château de Constantine.

M. Michel Verdon, municipal, apporte un complément d'information : Il est content de voir qu'il y a un débat soutenu au sein de la commission des finances, car au sein de la municipalité aussi, il y a eu débat. Il y a une petite imprécision dans le préavis municipal, à savoir, ce qui a justifié une telle proposition de la part de la Municipalité. Ils ont décidé de respecter une certaine logique, et des demandes équivalentes ont été reçues par la Municipalité. Il rappelle qu'assez récemment, le tir à 300 m. avait été soutenu à raison de CHF 60'000.— pour y maintenir les activités. Ensuite, la commune investit des millions pour les écoles, et là aussi la manne communale est donnée pour l'enfance et la petite enfance. Considérant cela, ils pensaient aussi faire quelque chose pour le 3^{ème} et 4^{ème} âge, même s'ils sont bien conscients que les pensionnaires en bénéficieront indirectement. Par ailleurs, le Château de Constantine fait partie de l'histoire du village, et c'est aussi une image pour Vully-les-Lacs, qui a été entre autres été diffusée dans une émission télévisée. Il n'y a pas d'aide étatique vu que c'est une fondation privée. C'est également 15 emplois, et 80 pensionnaires qui y résident pendant l'année. La Municipalité pensait que c'était juste de soutenir cette fondation, et ne pensait pas créer un précédent avec cette demande de don, car il y a peut-être un ou deux cas équivalents sur le territoire de notre commune, voir dans la région. Il demande aux conseillers d'accepter cette demande de don.

La Présidente remercie M. Verdon pour ces informations, et ouvre le débat.

M. Christophe Tombez informe qu'avec le groupe de préparation, qui s'est réuni la semaine précédente, ils ont eux aussi, comme la commission des finances, prévu de refuser cette demande, pour les mêmes arguments que la commission des finances.

Mais au vu des informations apportées par M. Michel Verdon, il demande de reconsidérer leur position, et chacun est libre de son vote.

M. Michel Jaunin, municipal, informe que ces locaux seront mis à disposition du Château, et qu'il y aura aussi une location qui découlera de cela. Il pense que l'investissement serait fait pour l'avenir et il trouve que c'est un bon investissement.

M. Jacques Loup apporte une nuance par rapport à ce qu'a dit M. Verdon concernant le don pour les sociétés de tir. Il rappelle que la Municipalité a l'obligation d'entretenir les lignes de tir, et la somme qui leur a été versée représentait plus une aide financière qu'un don.

La Présidente propose de passer au vote. Les conseillers qui acceptent le préavis communal, soit d'accorder un don en soutien à la Fondation du Château de Constantine, et de financer le montant de CHF 50'000.— par le biais de la trésorerie courante sont priées de voter en levant la main.

Oui : 14 voix / Avis contraire : 17 / Abstentions : 8.
Le préavis est refusé avec 17 non contre 14 oui.

7. Demande de crédit de CHF 187'000.— pour la mise en œuvre d'un système de chauffe pour les locaux communaux de Constantine (part communale d'un système global).

Cette demande de crédit avait été programmée pour le conseil d'avril dernier, séance annulée à cause du COVID-19. Ce sujet est repris ce jour. Le préavis municipal 2020/02 ne sera pas lu, et les préavis des commissions non plus, seules les conclusions seront lues. Les conclusions de la commission des bâtisses sont affichées, car son rapporteur est absent. Cette commission est favorable à l'octroi du crédit de CHF 187'000.—, tout comme la commission des finances, dont les conclusions sont également affichées.

La discussion est ouverte.

M. Christophe Tombez, représentant du groupe de préparation informe que, pour ce crédit de CHF 187'000.—, ils sont favorables.

Personne d'autre ne demande la parole, il est procédé au vote. Les Conseillers qui acceptent le préavis municipal 2020/02, à savoir :

- de donner mandat à la Municipalité d'effectuer la mise en œuvre d'un système de chauffage pour les locaux communaux de Constantine
- de lui accorder dans ce but un crédit de CHF 187'000.—
- de financer cet investissement par la trésorerie courante
- d'amortir l'investissement de CHF 187'000.—sur une période de 10 ans, à raison de CHF 187'000.—par année, par le chapitre 3532, la première fois au budget 2021,

sont priés de lever la main.

Aucun avis contraire, ni abstention, ce préavis municipal est accepté à l'unanimité.

8. Préavis municipal 2020/09 : demande de crédit de CHF 134'000.— pour l'installation d'un nouvel éclairage public au chemin des Vignes de Cotterd, au chemin de Bellevaux à Chabrey, et au chemin des Marguerites à Chabrey.

La Présidente rappelle qu'il s'agit d'un préavis actualisé soumis la première fois au conseil en 2019. La parole est donnée à la commission ad hoc afin de faire part de ses conclusions.

Mme Sabine Thierrin lit les conclusions de la commission ad hoc, qui accepte le préavis tel que présenté.

La parole est donnée à la commission des finances. **M. Julien Schwab** lit les conclusions de leur rapport, qui stipulent :

« Au vu de ce qui précède, la Commission des finances propose au conseil communal d'amender le préavis municipal comme suit :

- *d'autoriser la Municipalité à effectuer l'installation d'un nouvel éclairage public à Chabrey, sur les chemins des Bellevaux et des Marguerites, ainsi qu'à Cotterd pour les secteurs « Villas du haut » et « Villas du bas »,*
- *de refuser l'installation d'un éclairage public à Cotterd pour le secteur « Vignes »,*
- *d'accorder un crédit de CHF 100'000.—pour ces travaux,*
- *de financer ce montant par la trésorerie courante,*
- *d'amortir cet investissement de manière linéaire sur 10 ans, par le chapitre 82 ».*

La Présidente souligne, avant d'ouvrir la discussion, que, comme la commission des finances a fait un amendement, le vote se déroulera en deux parties, soit d'abord sur l'entrée en matière ou pas de l'amendement et après sur le fond. La discussion est ouverte.

M. Christophe Tombez au nom du groupe de préparation, nous informe qu'ils ont discuté de l'importance de cet éclairage pour les enfants qui habitent au chemin des Vignes, afin qu'ils puissent aller à l'arrêt de bus avec un chemin éclairé, ceci avec la proposition faite par la Municipalité, avec un système qui s'allume uniquement lors du passage de personnes. Le groupe de préparation propose de refuser l'amendement de la Commission des finances, et de statuer comme la commission ad hoc, soit en suivant le préavis municipal tel que présenté.

M. Alain Bally, municipal, apporte un complément d'information sur ce projet. Il y a deux fournisseurs différents pour poser des lampes, avec deux systèmes d'éclairage à

choix. Le préavis est donné pour le système de détecteur de mouvement autant pour Cotterd que pour Chabrey.

Alors pourquoi la municipalité persiste de proposer d'éclairer le tronçon de Cotterd, même jusqu'au chemin des Vignes. La raison est claire : En date du 20 janvier, les habitants du quartier ont demandé par courrier de faire le nécessaire afin que ce chemin soit pourvu de lumière, sur l'entier du tronçon, pour la sécurité autant des écoliers, des gymnasiens, que pour ceux qui font leur footing par exemple. Suite la demande répétée des habitants de ce quartier, ils laissent la liberté au conseil d'enlever ou non des tronçons dans cette proposition, le budget ayant été fait par tronçon. Mais il relève que les citoyens ont besoin de cette lumière.

M. Raphaël Vincent se demande si la Municipalité s'est posé la question de l'implantation des poteaux pour ces luminaire, et ceci à cause des vignes. Il faut que le vigneron ne soit pas embêté pour entrer dans sa vigne avec ses machines. Il aimerait savoir combien d'enfants vont à pied ou à vélo à l'école dans le quartier des Vignes, car il pense que plus de la moitié sont amenés en voiture par leurs parents à l'arrêt de bus.

M. Bally répond par rapport à la première question de M. Vincent, que l'endroit définitif de l'implantation de ces poteaux n'est pas fixé, car ils seront définis avec les propriétaires des vignes. Par rapport aux enfants, il n'a pas de réponse à donner, mais d'après le courrier, il y a plusieurs enfants qui font ce trajet.

Plus personne ne demande la parole.

La Présidente propose de traiter l'amendement proposé par la commission des finances, soit de limiter l'éclairage public à Cotterd pour les secteurs « Villars du haut » et « Villars du bas », et de refuser l'installation d'un éclairage public à Cotterd pour le secteur « Vignes », d'accorder un crédit de CHF 100'000.—au lieu de CHF 134'000.--.

Les personnes qui acceptent cet amendement sont priées de lever la main.

Oui : 18 – Non : 19

L'amendement de la Commission des finances est refusé avec une voix d'écart.

La Présidente procède maintenant au vote sur l'acceptation du préavis municipal 2020/09, qui demande :

- d'autoriser la Municipalité d'utiliser le crédit demandé dans le but d'effectuer l'installation d'un nouvel éclairage public à Cotterd et à Chabrey,
- de lui accorder un crédit de CHF 134'000.--,
- de financer ce montant de la manière suivante :
 - o CHF 134'000.—par la trésorerie courante,
- d'amortir l'investissement de CHF 134'000.—sur une période de 10 ans, à raison de CHF 13'400.—par année, par le chapitre 82.

Les personnes qui acceptent ce préavis sont priées de lever la main.

Oui : 22 - Non : 13 - Abstentions : 3

Le préavis municipal est accepté.

9. Préavis municipal N° 2020/10 : Arrêté d'imposition 2021.

La Présidente rappelle que comme les conseillers ont reçu les documents, ceux-ci ne seront pas lus.

M. Julien Schwab, rapporteur de la commission des finances, donne lecture de la conclusion du rapport soit :

La Commission des finances soutient la proposition de la Municipalité de maintenir le statu quo concernant l'arrêté d'imposition, et recommande donc au Conseil communal :

- *de conserver pour l'année 2021 le taux du coefficient communal de l'impôt à 67%,*
- *de reprendre sans modification les autres éléments de l'arrêté d'imposition 2020 pour l'année 2021.*

La discussion est ouverte

M. Hans-Urs Merz prend la parole. Il soutient le préavis, mais le jour où l'imposition sera augmentée, il pense qu'on devrait d'abord avoir un budget. Comment décider sur quelque chose sans savoir quelles sont les conséquences financières du budget. Il soutient le budget 2021, mais il insiste sur un budget.

Personne d'autre ne demande la parole.

Il est procédé au vote. Les personnes qui acceptent le préavis municipal 2020/10 sur l'arrêté d'imposition 2021 tel que présenté, sont priées de lever la main.

Aucun avis contraire, ni abstention, l'arrêté d'imposition pour 2021 est accepté à l'unanimité.

10. Préavis municipal 2020/11 : Détermination du nombre de représentants à la Municipalité et au Conseil communal, législature 2021-2026.

La Présidente rappelle qu'à la fin de chaque législature, le conseil communal a la possibilité de définir le nombre de représentants pour la Municipalité et pour le Conseil communal pour la prochaine législature. Normalement le délai pour cette détermination

est fixé au 30 juin de l'année précédant les élections. En raison du COVID-19, le Conseil d'Etat a prolongé ce délai au 30 septembre 2020.

Une commission ad hoc a été mandatée pour faire un rapport sur ce sujet. Ce rapport, très détaillé, a été envoyé à tous les membres par courriel. **M. Florian Failloubaz**, rapporteur de cette commission, informe qu'il ne désire pas lire ce rapport, mais les conclusions sont affichées.

Pour le Conseil communal, la commission propose de maintenir 50 membres, et pour la Municipalité, avec recommandation de cette dernière, la commission ad hoc propose de garder 7 membres pour l'exécutif.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

La discussion est ouverte. Personne ne demande la parole.

La Présidente procède au vote. Les conseillers qui acceptent le préavis municipal 2020/11 tel que présenté, soit la détermination du nombre de conseillers communaux à 50 et à 7 membres pour la Municipalité, pour la prochaine législature, sont priés de voter en levant la main.

Aucun avis contraire, ni abstention. Ce préavis est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie pour le travail de la commission ad hoc, travail très détaillé et explicite.

11. Informations des délégué/es dans les associations intercommunales.

La Présidente explique que, comme annoncé lors du dernier Conseil, il lui a paru important de laisser une place privilégiée aux délégués des différentes associations intercommunales, parce que ces associations prennent une part importante du travail de la Municipalité, et la commune assume financièrement une part qui est non négligeable dans le budget communal. C'est pourquoi il est important que nous soyons régulièrement informés de ce qui s'y passe.

Mme Céline Duran, représentante auprès de l'ASIA, informe que les 1^{er} juillet et 9 septembre des séances de l'ASIA ont été tenues. La teneur du rapport de Mme Duran est la suivante :

« *Le 1^{er} juillet 2020 étaient à l'ordre du jour :*

- *Le rapport annuel de gestion du CoDir*
- *Présentation et adoption des comptes*
- *Préavis 01-2020 : Modification des statuts de l'ASIA*
- *Préavis 02-2020 : demande de budget extraordinaire pour l'achat de mobilier scolaire : il s'agit de l'achat de matériel suite à l'ouverture de classes supplémentaires, dont deux à Villars-le-Grand.*

L'ensemble suscite très peu de question et est accepté à l'unanimité.

Réponse au postulat « élaboration d'un règlement en vue de l'octroi d'une indemnité de repas ». :

Dans son contrat de prestation, l'ASIA exige du traiteur une redevance variable annuelle de 2 % calculée sur le chiffre d'affaire réalisé pour autant que le résultat de l'exercice soit positif. Il a été proposé au gérant de ne pas encaisser cette redevance et en contrepartie de revoir les prix à la baisse. Parallèlement, le Conseil d'Etat a conclu que les charges supportées par les communes quant à la mise en place de la surveillance répondaient à la notion d'indemnité. Il a également rappelé que l'arrêté fédéral à propos du financement des camps scolaires, a précisé que l'école pouvait demander aux parents, par repas, des montants compris entre 10 et 16 francs par jour. En conclusion, l'ASIA estime subventionner les repas par la non-perception de la redevance du traiteur qui a permis une baisse du prix des repas. De plus et comme l'a confirmé le Conseil d'Etat Vaudois, les frais de prise en charge assurés dans leur totalité par l'Association font office d'indemnité.

Interpellation de Mme Spahr : Mme Spahr a fait part d'informations inquiétantes d'enfants, parents, enseignants et commerçants sur le comportement de certains élèves durant la pause de midi. Mme Spahr relève que les élèves sont, selon la LEO, sous la responsabilité des communes et que sans inscription, il ne peut y avoir de surveillance. Elle demande une réponse quant à la responsabilité des communes sur la sécurité de la jeunesse, ainsi que sur leur santé.

Le 9 septembre, étaient à l'ordre du jour :

Préavis 03-2020 : création d'un politique tarifaire de l'accueil de jour des enfants - ARPEJE ; le préavis a été accepté à la majorité (2 voix contre et 2 abstentions).

Préavis 04-2020 : règlements des transports : la parole n'a pas été demandée et le préavis a été accepté à l'unanimité.

Réponse à l'interpellation de Mme Spahr du 01 juillet :

Une table ronde a été organisée entre les différents intervenants afin de clarifier les rôles et responsabilité et sera reconduite durant l'année. Un animateur socio-culturel a été engagé au réfectoire d'Avenches. Un avis de droit reposant sur les devoirs et obligations en lien avec la notion d'accueil surveillé dans les restaurants scolaires invite les communes et associations à adopter un règlement précisant les modes d'inscription à l'accueil et les règles de surveillance. Le CoDir a ainsi adopté un règlement suivant ces recommandations et l'a distribué aux élèves à la rentrée. Les élèves de 7 et 8^{ème} doivent mentionner lors de l'inscription au réfectoire, le souhait d'un contrôle des présences et d'une éventuelle surveillance. A titre indicatif, sur 178 élèves de 7 et 8^{ème} sur le site d'Avenches il a été demandé, à la rentrée 2020, le contrôle de l'arrivée au réfectoire pour 14 enfants et la surveillance durant l'entier de la pause pour 21 enfants.

La Présidente remercie Mme Duran pour son exposé, et elle ouvre la discussion. Personne ne demande la parole. Elle remercie Mme Duran de s'être lancée pour la première fois dans cet exercice.

12. Postulats et interpellation.

La Présidente informe le Conseil qu'elle a reçu ce jour deux postulats et une interpellation. Elle propose de passer directement la parole à M. Alexandre Bardet. Par rapport à la marche à suivre, après la lecture du premier postulat, la question sera posée au Conseil pour savoir si l'entrée en matière sur ce postulat est acceptée. Si elle l'est, à ce moment-là le postulat sera adressé en vue de son traitement à la Municipalité. Il en sera de même pour le deuxième postulat et l'interpellation.

Postulat 1

M. Alexandre Bardet lit le postulat 01 établi par le groupe de préparation du Conseil communal, portant sur l'éclairage public au Chemin du Clos à Villars-le-Grand, qui stipule :

« Le chemin du Clos à Villars-le-Grand nécessite, comme les chemins des vignes à Cotterd et le Chemin des Marguerites de Chabrey, un éclairage public. Il s'agit d'un chemin très fréquenté par des enfants depuis le développement fulgurant de cette partie du village. Nous déposons donc un postulat pour que la municipalité fasse une proposition au conseil communal pour également équiper prochainement ce chemin.

Pour rappel, le chemin du Clos relie la route de Salavaux et la route de Chabrey, c'est là qu'il y a eu depuis la fusion la construction de près de 30 logements, dont beaucoup sont familiaux. »

Signé : Alexandre Bardet, Julien Bessard, Céline Duran, Christophe Tombez, Claire-Marie Spahr, Hans Urs Merz, Florian Failloubaz et Andrian Rosser.

La Présidente demande s'il y a des questions concernant ce postulat.

M. Philippe Loup rappelle qu'à l'époque, lors d'aménagement de zones constructibles, les chemins et l'aménagement devaient être faits par les propriétaires. Donc si ce postulat est accepté, il pense important d'informer les propriétaires, car il trouve que ce serait normal qu'ils participent à la construction de cet éclairage public. Il ne sait pas si ce point peut être ajouté dans un postulat, mais il trouve que ce serait normal pour l'égalité de traitement qu'il faut avoir dans la commune.

La Présidente précise, juste pour information, que l'adoption de ce postulat n'a encore aucune force contraignante, cela permet simplement de renvoyer le dossier à la Municipalité, et de lui demander de l'examiner. Ensuite, si la Municipalité entre en matière, elle viendra devant le Conseil avec une proposition sur laquelle nous devons nous prononcer.

Elle demande si le Conseil demande un amendement du postulat. Cela n'a pas l'air d'être le cas. Les personnes qui acceptent d'entrer en matière sur le postulat 01, intitulé Chemin du Clos à Villars-le-Grand, sont priées de lever la main.

Postulat accepté à une large majorité. Abstentions : 8

Postulat 2 - Eclairage public – Plan de nécessité.

M. Alexandre Bardet nous donne lecture du 2^{ème} postulat qui stipule :

« Pour faire suite au postulat « Chemin du Clos » et solutionner le problème de l'éclairage dans son ensemble, les soussignés désirent déposer un postulat pour que la municipalité présente au conseil communal une analyse globale des éclairages publics nécessaires ou manquants. Ceci sur l'ensemble de la commune. Avec peut-être un plan d'intention des investissements et/ou priorisation pour l'équipement nécessaire ».

Signé : Alexandre Bardet, Julien Bessard, Céline Duran, Christophe Tombez, Claire-Marie Spahr, Hans Urs Merz, Florian Failloubaz et Andrian Rosser.

La Présidente procède au vote. Les conseillers qui acceptent ce postulat sont priés de voter en levant la main.

Postulat accepté à la majorité avec 5 abstentions.

Interpellation – Pont de Salavaux

M. Alexandre Bardet lit l'interpellation qui stipule :

« Nous demandons par une interpellation selon l'art. 62 du règlement du conseil communal, des explications de la municipalité sur le processus de la prise de décision, dans le cadre de l'attribution des travaux pour le pont de Salavaux, qui a valu à la commune un recours auprès de la cour de droit administratif et public (CDAP), respectivement et une amende.

Nous souhaitons également connaître des répercussions de cette erreur, sur le plan financier comme sur la planification ».

Signé : Alexandre Bardet, Julien Bessard, Céline Duran, Christophe Tombez, Claire-Marie Spahr, Hans-Urs Merz, Florian Failloubaz et Andrian Rosser.

La Présidente rappelle que le principe d'une interpellation est de passer la parole à la Municipalité, qui décide si elle veut répondre ce soir ou au prochain conseil.

M. Blaise Clerc, syndic, informe que la municipalité réserve une réponse pour le prochain conseil, car pour le moment, l'affaire est en cours. Il précise que ce n'est pas une amende, mais qu'il s'agit des frais de justice.

13. Divers et propositions diverses

Mme Isabelle Corpataux souhaite relever un point important. Depuis le début de l'année il y a eu trois incidents au niveau du car postal, pendant le transport des écoliers sur la ligne Cudrefin à Avenches. Cet élément sera communiqué lors de la prochaine séance de l'ASIA, qui a déjà été abordée par les parents des enfants qui ont été blessés pendant ces incidents. L'ASIA ne semble pas se positionner, mais renvoie les parents auprès des responsables des cars postaux. Sa question est, comment notre exécutif pourrait venir en support aux parents de Vully-les-Lacs concernés, sachant qu'il s'agit d'un problème de sécurité dans les cars postaux.

Mme Mireille Schaer, municipale, n'a pas été informée de ces incidents. Elle va se renseigner.

M. Christian Genilloud nous informe que, comme chacun le sait, les communes de plus de 3'000 habitants doivent avoir des partis. Il nous informe que la constitution de ces partis est en bonne voie. Il demande qui serait intéressé à constituer une liste sans couleur, nommée entente communale, juste pour donner une alternative et une possibilité aux personnes qui n'ont pas de parti de participer aussi aux prochaines élections. Il propose aux personnes intéressées de se retrouver au fond de la salle à la fin de la séance pour en discuter.

M. Hans-Urs Merz se réfère à la réponse de la Municipalité concernant l'obtention des travaux des diverses commissions dans la révision du nouveau plan d'affectation de la commune de Vully-les-Lacs. Il a pris acte de la réponse, et se demande si cette réponse témoigne de la bonne et fructueuse collaboration entre la Municipalité et le Conseil. Il rend attentif la Municipalité au fait que le Tribunal Fédéral a rendu un arrêté daté du 17 juillet 2017, stipulant que, sur demande, les procès-verbaux des séances de la Municipalité doivent être publics. Il se demande s'il devrait déposer une telle demande.

Néanmoins, il est d'avis que la Municipalité a négligé une chance d'informer le Conseil. La Municipalité risque, par manque d'information, un beau jour, des oppositions totales.

Mme Tatjana Balzani-Dirren prend la parole. Elle remercie la cellule de crise qui a pris toutes les mesures concernant le Coronavirus, car elle trouve qu'on a bien été informé par la Municipalité, qui a beaucoup clarifié la situation. Elle a découvert aussi que le nouveau site internet de la commune est mieux structuré et mieux organisé, comme par exemple sous la rubrique 'inscription d'un chien', cela est bien complet. Elle trouve qu'il serait aussi judicieux de mettre un plan où les poubelles de crottes de chien sont disposées dans la commune. A mettre dans ce chapitre des chiens.

Elle pose la question suivante : quand on monte la route de Guévaux direction Mur, elle avait appris, en passant son permis, que celui qui monte a la priorité. En arrivant vers Mur, il y a un obstacle qui empêche le passage de deux véhicules en même temps, et il faut donc laisser passer l'autre conducteur. Après renseignement, on lui a répondu que question priorité c'est plutôt ceux qui quittent le village qui ont la priorité. Elle demande si quelqu'un peut l'éclairer à ce propos.

M. Blaise Gaillet répond que ces chicanes ont été posées afin de modérer le trafic routier. En général ceux qui montent sont prioritaires.

M. Raphaël Vincent prend la parole par rapport à la déchetterie. On a fermé les bennes de déchets encombrants, et forcément cela a fait réduire les déchets. Il demande comment fait la Municipalité pour gérer les bennes, quand elles sont ouvertes une fois par mois, et que tout le monde vient y déposer ses déchets ? D'autant plus si la benne est déjà au $\frac{3}{4}$ pleine. C'est clair que les maisons en campagne ont sûrement plus de déchets que celui qui vit dans un appartement en ville. Il pense qu'ouvrir deux fois par mois n'est pas suffisant, qu'il faudrait les ouvrir plus souvent.

M. Michel Verdon, municipal, comprend M. Vincent. Il répète que le volume des déchets encombrants pour notre commune était près de trois fois plus élevé qu'une autre commune de même grandeur. Ils ont également regardé comment faisaient les communes alentours pour l'ouverture de la même benne, et apparemment c'est entre une ou deux fois par mois. Il répète que le plus choquant c'est qu'il y a des gens qui y mettent leurs sacs de poubelles. Du moment qu'on a vu cela, il a fallu prendre des dispositions. Cela est quand même de la triche quand quelqu'un y met ses déchets ménagers. Il fallait bien redéfinir ce que sont les déchets encombrants. Mais c'est vrai qu'à la campagne, on a plus de déchets qu'en ville. Mais ils ne pensent pas revenir en arrière, soit ouvrir deux fois par mois.

M. Arnaud Guignard dit comprendre M. Michel Verdon. En tant que transporteur de ces bennes, il a vu la problématique. Il pense aussi qu'il y a d'autres solutions que de fermer la benne pour y remédier.

Mme Isabelle Corpataux reprend le sujet des bennes. Plutôt que de faire une règle à cause d'éventuels tricheurs, serait-il possible de demander à nos employés communaux présents sur le site, de regarder ce qui se met dans la benne ? Effectivement, les gens qui ont une villa ont toujours un endroit pour stocker leurs déchets plus longtemps. Mais il ne faut pas oublier que ceux qui habitent dans les appartements ne peuvent pas les stocker.

M. Adrian Rosser remarque que c'est la tâche de chacun de nous aussi d'intervenir si on remarque que quelqu'un se trompe de benne, mais pas seulement aux employés communaux. Il faut que chacun soit responsable. C'est clair que si personne ne fait d'effort, la Municipalité n'a pas d'autre choix que de restreindre l'ouverture de ces bennes.

Il informe aussi le Conseil que la route de Montmagny était fermée pendant un mois pour réfection. L'interdiction de circuler a été respectée par une grande majorité, mais toutefois il y a eu de la circulation, surtout par des personnes de Montmagny et Bellerive. Il rappelle que s'il y a une interdiction, elle est valable pour tout le monde.

M. Antoine Savary dit tout le bien que pense les familles de la bibliothèque communale, et que pour la vie sociale c'est un plus. Concernant le plan d'affectation, il s'étonne d'avoir si peu d'informations sur l'évolution de ce plan, et visiblement il n'est pas le seul. Il rappelle qu'on travaille pour l'avenir de la commune sur les quinze prochaines

années. Il s'attendait à voir une feuille de route, pour savoir où on va. Il est bien évident que le législatif n'a pas besoin de voir l'entier du travail, mais il serait judicieux d'avoir plus d'informations. Comment peut-on développer la mobilité, le tourisme, la gestion des nuisances, etc.. ? Il s'attendait à avoir une vision de l'avenir de la commune. Les autres objets sont bien développés, par exemple la gestion des déchets, mais pas celui-là. Il engage la Municipalité à développer cela, afin de nous donner une vision de ce plan d'affectation, vision qui n'a pas besoin d'entrer dans les détails, mais juste dans le but de nous informer de comment ils voient notre commune à long terme.

M. Claude Besson rebondit sur l'information de Mme Mireille Schaer, concernant la démission de l'employée de l'office du tourisme. Il s'inquiète concernant cet office, car il y a maintenant plusieurs changements, soit deux démissions, et un renvoi. On nous dit qu'on va essayer de travailler avec Avenches, mais il avoue qu'il a des doutes concernant cette collaboration. Pour lui, il lui semble que pour Vully-les-Lacs on doit réussir à trouver, même si ce n'est pas possible actuellement, une collaboration avec les communes voisines qui sont aussi rattachées au lac de Morat, car si on veut être efficace pour développer le tourisme dans notre région, une collaboration doit être trouvée. On va peut-être retrouver une personne qui s'occupera de l'office du tourisme de Vully-les-Lacs, mais c'est clair qu'une personne qui doit travailler à l'Equinoxe toute seule, ce n'est peut-être pas facile.

Mme Mireille Schaer informe que cette collaboration existe déjà avec Morat, Avenches, Vully fribourgeois. C'est vrai aussi que Mme Gaillet est peut-être trop jeune pour faire fonctionner cet office toute seule. Elle reste convaincue qu'il nous faut ce point de vie à Salavaux. Sans ce point, il manque un maillon dans la chaîne autour du lac. Elle répète que Mme Valentine Gaillet a fait un excellent travail, mais c'est vrai que l'endroit où est situé cet office, fait qu'on est un peu seul. Elle pense qu'il y a beaucoup à faire pour cet office du tourisme et qu'on peut y réfléchir.

Mme Claire-Marie Spahr trouve que s'il y a beaucoup de poubelles pour les chiens, il y en a moins pour les humains. Cependant sur la plage de Salavaux, il y a énormément de gros sacs poubelle, mais en revanche très peu de possibilité de trier les déchets, car finalement c'est quand même cela qu'on aimerait que les gens fassent. Du coup, elle pense que les personnes qui mettent leurs sacs poubelle dans les encombrants, pourraient penser aller remplir ces gros sacs à Salavaux. Elle pense bien que ces poubelles sont pour que les touristes y mettent leurs déchets, mais il faudrait peut-être envisager quelque chose pour le tri des déchets, telle est sa réflexion.

Mme Mireille Schaer répond qu'un certain nombre de poubelles doivent être installées sur la plage. C'est vrai qu'on pourrait faire mieux côté triage.

Mme Claire-Marie Spahr revient sur la renaturation du ruisseau qui doit se faire à Chabrey/Champmartin. Elle demande si c'est vrai qu'un report a été demandé par le géologue cantonal.

M. Blaise Gaillet répond que non il n'y a pas eu un délai de report, mais juste du temps perdu à cause du Covid et du confinement.

M. Philippe Loup a une question concernant le pilier public. Légalement seul le pilier public fait foi, tout comme la FAO et le Journal de la Broye, comme cela est rappelé dans la publication communale. C'est pour cette raison que dorénavant les informations officielles seront uniquement affichées à Salavaux. Il vient d'entendre que nous avons un nouveau site internet, et il demande si les feuilles jaunes envoyée en tous ménages seront toujours valables, ou si tout sera sur le site ? Il aimerait avoir des infos à ce sujet.

M. Alain Bally informe que ce feuillet était pour informer la population de la situation actuelle. Ils réfléchissent comment donner le plus d'infos sur le site et les différents piliers publics de la commune. Pour l'instant, la stratégie complète n'a pas encore été établie, mais ils la communiqueront à la population et lors d'un prochain conseil. Les personnes qui le désirent peuvent communiquer leurs vœux sur ce qu'ils veulent voir sur les piliers, tout comme cela a été demandé à Chabrey. Ils peuvent faire parvenir leurs souhaits à la Municipalité. Le moment venu, une fois que tout aura été mis en place, un tout ménage sera fait à la population pour donner les informations nécessaires.

M. Julien Schwab rebondit sur la remarque de Mme Claire-Marie Spahr concernant le ruisseau de Chabrey. Il informe la Municipalité qu'en 2022 il y aura le tir cantonal vaudois, et que Chabrey est l'un des sites prévu pour cette manifestation. Il demande à la municipalité d'en tenir compte, afin que ces travaux de renaturation du ruisseau ne se fassent pas au milieu de cette manifestation.

M Blaise Gaillet dit que pour faire ces travaux, il faudra tenir compte des cultures mises en place, qu'il y a des procédures à suivre, et que si jamais, malgré les travaux, il y aura possibilité de continuer à tirer.

La présidente clôt la séance et remercie les personnes présentes pour leur participation. La prochaine séance est prévue le 15 décembre 2020. La séance est levée à 21h.15.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La Présidente :

La Secrétaire :

Nicole Arzrouni

Elisabeth Christinat